

J'ai inscrit à l'ordre du jour de ce conseil l'avancement du projet éolien dans notre commune.

Aussi je vais faire un retour en arrière afin de rappeler comment est né ce projet et préciser la situation actuelle.

Notre projet est né à la suite de la visite du site de Chamole invité par Intervent. Nous avons déjà été approchés par différents promoteurs.

A la suite de cette visite, j'ai proposé, et c'est bien moi et personne d'autre, qui ai proposé que l'on travaille de concert sur le plateau pour un développement raisonné.

Nous avons eu des réunions avec les promoteurs à plusieurs reprises, et en particulier avec et à Vevy qui était favorable à cette idée de concertation. Vous voudrez bien m'excuser, mais je n'ai pas recherché les dates de ces différentes réunions.

Nous avons peut-être été un peu longs dans nos réflexions et nos prises de décisions, mais nous avons souhaité avoir plus de précisions et nous l'avons fait par l'intermédiaire du maire de Vevy.

Entretemps nous avons appris que certaines communes avaient lancé leur projet sans nous concerter.

La commune, son conseil municipal a décidé d'envisager la création d'une étude de projet éolien, je dis bien étude.

Pour cela nous avons à nouveau rencontré Intervent et CNR.

Après avoir étudié la nature de ces entreprises, il nous est apparu que Intervent ne répondait pas à nos attentes au contraire de CNR qui est une entreprise française à capitaux issus majoritairement des collectivités (communes, département, région Franche comté) et caisse des dépôts et consignations et qui construit, gère des parcs éoliens mais ne les revend pas.

Il fallait encore que CNR nous garantisse qu'en cas d'arrêt du projet ***pour quelque cause que ce soit***, il n'y aurait pas d'incidence financière pour la commune.

Ce fut fait dans un courrier en date du 3 juillet 2018. C'est seulement à la suite de cette décision que nous avons décidé que CNR serait chargé de l'étude du projet

A ce jour nous en sommes là. La commune n'a rien signé et n'a surtout pas donné de blanc-seing à CNR, contrairement à ce que certains prétendent.

CNR attend encore les informations de l'armée et ne peut de toute façon pas entreprendre une étude sans ces informations.

Nous n'avons signé aucune promesse de bail et chacun sait très bien qu'une promesse de bail, ne vaut pas bail, comme une promesse de vente ne vaut pas vente. La promesse de bail est une garantie que si le projet va à son terme, s'il est réalisable et ***que la commune par délibération*** décide de le réaliser, la commune n'en confiera pas la réalisation à une autre entreprise. Nous avons ce projet de promesse de bail, il n'a pas été diffusé, étudié et encore moins signé.

CNR n'a installé aucun mât de mesures et n'a fait aucun projet d'implantation. CNR n'a fait que des montages photos avec pour consigne données par la commune : le projet devait se situer en forêt communale et à plus de 1km de toute maison d'habitation. En fait ce serait plus proche de 2km. Il y a très exactement 4500 m entre les maisons les plus proches entre Crançot et Mirebel.

Il est surprenant que certains puissent déjà connaître précisément l'implantation (500m, 800m ?) et le nombre d'éoliennes.

J'ai à nouveau, à la demande du conseil, sollicité les communes voisines qui avaient des projets pour qu'on travaille ensemble, dans un premier temps sans succès.

Depuis La Marre m'a demandé de participer à leur COPIL.

On a également décidé de confier une consultation de la population à un organisme indépendant pour que les questions ne soient pas orientées

Certains se sont donc précipités en faisant signer une pétition, mais pour le coup avec une orientation bien marquée donc sans valeur à mes yeux.

J'ai donc contacté le Lycée de Montmorot pour qu'une classe de BTS fasse cette consultation avec un questionnaire ouvert. Il semblait très judicieux que des jeunes s'emparent du projet qui concerne leur avenir. C'était acté pour septembre.

On m'avait également demandé de contacter le Président du SCOT pour qu'il nous fasse connaître les futures orientations de celui-ci. Ce que j'ai fait.

J'ai donc été invité dans les bureaux du pays lédonien autant pour faire connaître l'état d'avancement de notre projet que pour m'exposer les problématiques du SCOT

En avant-première, il m'a bien été précisé que les zones touristiques seraient exclues de tout développement éolien, et qu'il serait également tenu compte du projet de grand site de France autour des reculées. Le président m'explique que pour définir les orientations définitives le SCOT s'appuierait sur une étude de la DREAL qui définit des zones à préserver (3km des points touristiques remarquables) 6km (zone sensibles) et 15km (éoliennes se fondant dans le paysage) et relief.

Il convenait également de me faire comprendre que les communes devaient travailler ensemble, sans précipitation.

Les orientations du SCOT ne seront connues et annoncées qu'en fin d'année et ne seront opposables qu'en 2020.

J'ai assisté avec certains d'entre vous à une réunion au CARCOM organisée par Jura Nature environnement, mais comme elle ne va pas dans le sens des anti éoliens, elle n'a pour eux aucune valeur.

J'ai également assisté à la présentation du PADD du SCOT le 10 avril à Jura Parc.

Le sujet de l'éolien a été effleuré et dans les orientations du SCOT il n'est pas prévu d'interdire tout développement éolien, ce qui irait à l'encontre du PADD de la région qui préconise de développer les énergies renouvelables, la région étant en retard, dont l'éolien.

Depuis cette date j'ai appris que Publy souhaitait arrêter son projet et Perrigny le suspendre.

Lundi 30 avril j'ai participé au COPIL à La Marre auquel participaient les conseillers de La Marre, Intervent et un membre de la nouvelle association de défense du plateau.

Les conseillers semblent toujours favorables à leur projet et s'indignent de la façon dont les pétitions sont faites signer, assimilable à du harcèlement, montant les habitants les uns contre les autres.

De ce COPIL, il est ressorti qu'il convient de replacer les choses dans leur contexte et expliquer à la population l'intérêt de développer les énergies renouvelables dont font partie les éoliennes et s'attacher aux réponses à apporter : nombre d'éoliennes sur le plateau (surement pas 100), distance des maisons, démentellement, bruit etc. La représentante de l'association reconnaît « la pertinence de celles-ci en matière de production d'énergie ».

Ma proposition de faire intervenir le LEGTA de Montmorot a recueilli un avis favorable de tous.

J'ai également rencontré CNR qui ne souhaite pas faire pression pour faire passer un projet en force.

En conséquence je me vois mal aller à l'encontre de ce que je préconisais depuis le début, c'est à dire une concertation générale des communes du plateau. Le seul intérêt qui nous anime c'est le futur et je regrette qu'on ne le prenne pas plus en compte. Ce n'est pas l'intérêt financier, contrairement à ce qui a pu se dire, et qui a très peu été évoqué dans notre démarche. C'est la situation que nous allons laisser à nos enfants qui me préoccupe, puisque nous n'allons de toute façon pas réduire notre consommation en matière d'énergie en continuant à rouler en 4X4, en polluant la nature et en espérant que d'autres viendront à notre secours. J'espère qu'ils sauront nous le faire payer et très cher.

Tout est lié dans notre monde : la transition énergétique la protection de la biodiversité et des espèces. La consommation des énergies fossiles agit sur la nature et le réchauffement climatique qui a de très fortes incidences sur la nature, la faune, la flore, le climat.

En conclusion dans l'attente des préconisations du PADD du SCOT et celui de la région, de l'état (M. Macron a demandé que la production issue des éoliennes soit multipliée par 3 d'ici 2030), dans l'attente d'une prise de conscience d'une population mieux informée dans peut-être 5 ou 10ans, et dans l'attente d'une réflexion plus globale dans le cadre des énergies renouvelables, je vous propose de suspendre notre projet.

Je précise bien que ce sont les raisons évoquées plus avant et non pas la pétition qui fait que je vous propose ce soir de suspendre notre projet, mais un souci de mieux informer, expliquer et impliquer la population qui au final, en parfaite connaissance de la situation face aux risques du réchauffement climatique, de la nécessité d'une transition énergétique urgente et la protection de la biodiversité, décidera peut-être un jour, comme je l'ai dit, dans 5 ans ou 10 ans peut-être s'il faut ou non remettre de tels projets sur la table.